

Vide grenier organisé dans le cadre de la Fête des Association de Comprégnac Jeudi 8 mai 2025

Madame, Monsieur,

En date du jeudi 8 mai 2026, un vide grenier est organisé à Comprégnac, dans le cadre de la Fête des Associations de la Commune.

La restauration et la buvette seront assurées tout au long de la journée.

L'accueil du public est prévu à partir de 8 h. Diverses animations sont programmées : visite gratuite de la maison de la truffe, musique de la fanfare « l'Echos des Avens » et « Tamboure-Fanfare », jeux pour les enfants, Epicerie associative, déambulations, théâtre de rue....

Nous vous rappelons les modalités :

- Installation à partir de 6 h 30.
- Interdiction de circuler dans les rues du village après 7h30, les voitures des exposants ne peuvent stationner dans le périmètre de la manifestation (parking à l'extérieur du village), 2 emplacements sont réservés pour personnes à mobilité réduite.
- Tarif : 6 euros le stand de base de 2 mètres linéaires et 3 euros par mètre supplémentaire
- Les bulletins d'inscription sont recevables par courrier à l'adresse suivante :

Bal Guillaume 5 route de la Pierre Blanche 12100 Comprégnac

Ils peuvent également être envoyés par mail ou par MMS au contact suivant :

balguillaume@gmail.com / 06.16.73.70.90

Un chèque à l'ordre de Epi-C est à joindre par courrier ou paiement en espèce accompagné du bulletin.

- Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription et ne sont pas discutables.
- Les places non payées ne seront pas réservées ;
- Les places non occupées à 8h seront redistribuées
- Les emplacements laissés vacants ne seront pas remboursés
- La vente d'arme blanche ou à percussion est interdite dans le périmètre de la manifestation, de même que toute utilisation de mécanismes dangereux.
- Chaque exposant est prié de laisser son emplacement net, débarrassé de tout détritrus, cartons ou autres (des poubelles sont à disposition à chaque entrée du village),
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation,
- Dans le cas d'une météo très défavorable, les organisateurs se réservent le droit de d'annuler la manifestation ; dans ce cas, le règlement de la réservation sera remboursé.

En espérant vous voir ou revoir nombreux lors de cette belle journée, je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Guillaume Bal